



## Avenant aux Contrats de Plan Etat-Région 2015-2020

Le vendredi 02 décembre, le préfet de région Grand Est, Stéphane Fratacci, et le président de Région Grand Est, Philippe Richert ont signé en présence du Premier Ministre et du ministre de l'aménagement du territoire un avenant aux Contrats de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 qui traduit une implication accrue de l'État et de la Région à l'échelle de la région Grand Est et de l'Alsace en particulier.

La révision des CPER a été menée dans le cadre posé par l'État et répondant à quatre principes : ni fusion entre les 3 CPER, ni fongibilité entre les volets des CPER, une attention particulière portée aux volets « mobilités multimodales » et « enseignement supérieur et recherche », et enfin des modifications limitées dans le sens d'un ajustement au bénéfice des programmes prêts à être mis en œuvre.

Cette « revoyure » des CPER fait suite à une concertation conduite avec les collectivités dans le périmètre de chaque région historique dont le temps fort a été une réunion avec les exécutifs des départements, des métropoles et des agglomérations le 13 juin 2016.

Le Président Philippe Richert a souhaité associer à cette signature les 10 départements du Grand Est ainsi que les métropoles et agglomérations concernées avec lesquels cet avenant a été élaboré, notamment à l'occasion des deux Conférences Territoriales de l'Action Publique, la dernière s'étant tenue le 10 novembre 2016.

A l'issue de cet exercice organisé à la demande du gouvernement, dit « clause de revoyure », le nouvel exécutif régional issu des élections de décembre 2015 confirme donc l'ensemble des engagements pris sur les territoires du Grand Est et accélère, avec l'État, certaines opérations prioritaires, notamment en matière d'infrastructures.

***Ces CPER mobilisent plus de 2 Milliards d'Euros au bénéfice de nos territoires et l'avenant signé le 2 décembre dernier vient apporter 80 M€ complémentaires aux montants initialement prévus.***

***Sur ces 80 M€, l'État intervient à hauteur de 30 M€ et la Région pour 50 M€.***

***Ces montants complémentaires touchent des opérations situées sur tous les territoires du Grand Est.***

Pour ce qui concerne l'Alsace, des crédits complémentaires de l'État et de la Région sont apportés tant pour des projets routiers que sur le volet ferroviaire du CPER.

L'Alsace bénéficiera ainsi d'une accélération des travaux de construction de la déviation de la RN 59 à Châtenois dont le coût d'opération inscrit au CPER a été augmenté de 13 M€ -



dont 3,25 M€ de contribution complémentaire de la Région - et de travaux de renforcement de plusieurs lignes ferroviaires voyageurs, non prévus initialement dans le CPER alsacien, au moyen d'une nouvelle opération régionale de 65 M€, cofinancée par l'État (20,7 M€), la Région (35 M€) et SNCF-Réseaux.

Ces investissements se traduiront dès 2017 par des travaux, à la fois sur la RN 59 et sur des infrastructures ferroviaires locales, appelées « capillaire voyageurs », permettant d'améliorer la qualité du service pour les trajets quotidiens notamment vers Strasbourg et les départements voisins. Ils donneront également du travail aux entreprises alsaciennes.

La Région apporte également une contribution supplémentaire de 2,5 M d'€ pour des études portant sur des projets routiers locaux structurants, concernant notamment le barreau Sud de Colmar.

Si les fonds européens ou privés obtenus depuis 2015 sur certaines opérations (nœud ferroviaire de Strasbourg, raccordement ferroviaire de l'Euroairport...) jouent évidemment un rôle d'accélérateur, ils ne se traduisent en aucun cas par une diminution des investissements en Alsace, bien au contraire ils permettent d'investir plus rapidement sur les voies ferrées. Cette nouvelle répartition des crédits disponibles dans et hors des CPER a pour objectif de prendre en compte une nouvelle priorité de la Région afin que l'état des voies ferrées ne devienne pas très rapidement une contrainte journalière pour les voyageurs.

De nouvelles opérations, apparues en cours de discussion, et relevant de l'accessibilité de Strasbourg seront intégrées dans le contrat « Strasbourg Capitale Européenne » du fait de leur dimension spécifique de desserte européenne de la métropole régionale.

Les opérations d'investissement figurant aux 3 CPER, aidées par les moyens financiers supplémentaires mobilisés par l'État et la Région, réclament, pour se concrétiser au plus vite, l'adhésion de toutes les collectivités du Grand Est afin d'engager les travaux.

Pour le territoire alsacien, l'État et la Région vont ainsi poursuivre le travail partenarial avec les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et les agglomérations de Mulhouse et Colmar, partenaires du CPER, pour l'amélioration concrète de la vie quotidienne des alsaciens par des investissements d'avenir au profit de l'économie alsacienne et de ses entreprises.

Contacts presse :

Préfecture de la région Grand Est : Viviane Chevallier 06 73 85 16 45  
Région Grand Est : Gaëlle Tortil-TeXier, 03 88 15 68 94 / 06 78 79 93 36  
[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr) / [gaelle.tortil-texier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-texier@grandest.fr)